

République sur les ruines de la Royauté & de la Pairie auxquelles vous étiez accoutumés, quelle résistance invincible n'éprouverent-ils pas de la part des citoyens mêmes qui croyoient la révolte légitime, qui avoient pris les armes pour réprimer les abus, & qui ne pouvoient se résoudre à changer les principes du Gouvernement? Après des évènements qui paroissent si propres à donner un nouvel esprit & de nouvelles Loix à votre Nation, vous vous retrouvez dans la même situation où vous étiez auparavant. Pour rétablir l'ordre, chacun se remit à sa place, personne n'osa être l'égal de son supérieur, & vous en revintes par habitude à votre grande Charte. Voilà la marche de l'esprit & du cœur humain. A quels signes un Législateur connoitra-t-il donc si un peuple peut encore se conformer aux vues de la nature, pour jouir dans l'égalité du bonheur auquel elle le destine? C'est quand les mœurs seront modestes, & que les besoins seront diminués au point que le pauvre soit content de sa pauvreté, & que le riche ne trouve aucun avantage à

être riche; c'est quand les vertus seront plus honorées & plus utiles que les titres & les richesses, & qu'on jugera des rangs par la probité.

Vous voyez que je ne vous donne pas de grandes espérances; & si vous voulez jeter les fondemens d'une République parfaite, je vous conseille, ajouta notre Philosophe en riant, d'aller chercher des citoyens dans les forêts d'Amérique ou d'Afrique. Les malheureux sauvages de ces contrées ne sont qu'ignorans. C'est parce qu'il ne leur est pas encore venu dans l'esprit de cultiver la terre, d'avoir des troupeaux & des demeures fixes, & de songer aujourd'hui aux besoins qu'ils auront demain; que toujours incertains de leur sort, toujours pressés par la nécessité de la faim ou du repos, toujours occupés de la chasse ou de la pêche, ils n'ont pas le tems de penser & de s'affranchir de leur misère. Mais quelle énergie ne remarque-t-on pas dans tous les mouvemens de leur ame? Leurs vices & leurs préjugés ne tiennent point comme les nôtres, à la mollesse, au luxe, aux voluptés, à une fausse

gloire , à l'ambition & à l'avarice. Quelles réformes ou quels établissemens peut-on donc leur proposer qui soient au-dessus de leurs forces ?

Il seroit plus facile de porter ces sauvages à cultiver les arts nécessaires, que nous à abandonner les arts superflus. Je retrouve dans leur société, à peine ébauchée, la plus parfaite égalité. Elle n'admet aucune distinction entre le chef de la Tribu & le dernier père de famille ; il n'est chef que par ce qu'il a donné plus de preuves de courage ; & il cessera de l'être, s'il se laisse surpasser. Les peuples qui, parmi eux cultivent quelque peu de bled d'Inde ou de manioc, n'ont point encore partagé leurs champs par des fossés, des haies ou des bornes : leurs femmes bêchent, sement & récoltent en commun. Leurs maris ne sont point obligés, par des Loix, à partager leur chasse dans le hameau, mais ils se déshonoreroient à leurs propres yeux s'ils ne le faisoient pas. L'hospitalité leur est chère, & sans songer qu'ils sont prêts à manquer de tout, ils prodiguent aux passans tout ce

OU PRINCIPES DES LOIX. *Liv. I.* 115
qu'ils ont. On dit même que dans la Floride quelques Tribus qui sement du maïs, portent leur récolte dans des greniers publics, & que chaque famille y prend, avec règle & sans avidité, les grains dont elle a besoin. Quelles heureuses dispositions pour établir la communauté des biens ! C'est sur les bords de l'Oyo ou du Mississipi que Platon pourroit établir sa République ; quel dommage que nous croyons civiliser ces peuples en leur donnant nos vices & nos préjugés !

En vérité, dit Milord à notre Philosophe, je désespère, comme vous, de la conversion générale de l'Europe ; cependant quand je songe aux bisarreries de la fortune, & surtout aux faillies & aux caprices de notre imagination, il me semble que nous sommes capables de tout, & qu'un rien suffit quelquefois pour nous porter aux extrémités dont nous paroissions les plus éloignés. Je ne voudrois pas répondre que vous ne vissiez établir dans quelque canton, cette égalité & cette communauté de biens que vous n'osez plus espérer.

Rappelez-vous, je vous prie, qu'au milieu des troubles qui nous agiterent sous le règne de Charles I, il s'éleva une espèce d'illuminé, qui, par un mélange bizarre de folie & de raison, joignit aux rêveries les plus extravagantes sur la Religion quelques idées de la plus sage morale. Cet homme, sans lettres, simple artisan, mais éloquent à sa manière, & dominé par une imagination impérieuse, crut avoir un commerce réglé avec Dieu. Il prêcha la paix, l'union, la charité, & fit de votre égalité politique le principal dogme de sa Religion. En peu de tems il rassembla autour de lui un nombre considérable de profélytes, qui, se croyant tous prophètes comme leur chef, méprisoient trop les biens de la terre pour n'avoir pas le plus grand désintéressement. La frugalité la plus austère ne leur coûtoit rien; & ne voulant reconnoître ni aucun supérieur, ni aucun inférieur, ils refusoient de saluer le Roi, & le tutoyoient comme le dernier portefaix de la cité.

Si on eût fait présent d'une isle à ces enthousiastes, de même que je ne fais

quel Empereur en voulut donner une aux Platoniciens pour y établir la République de leur maître, je ne doute point qu'ils n'eussent fait revivre parmi eux la communauté des biens. En faut-il d'autre preuve que la ville d'Euphrate, fondée par des Quakers rigidement attachés à leur première doctrine, & qu'on a nommés Dunkards ou Dumplers? Tout appartient en commun aux habitans de cette ville heureuse. Propriété, fortune, dignité, rang, en un mot, ils ignorent tout ce qui pourroit blesser l'égalité la plus parfaite. Chacun, disent les relations, remplit, avec cette exactitude & ce zèle qu'inspire le fanatisme, les travaux qui lui sont assignés. Les productions de la terre sont mises en commun; voilà le trésor de la République & le patrimoine des citoyens. Les Dunkards ont des manufactures, ils cultivent les arts nécessaires, non-seulement pour leur propre usage, mais encore pour faire au dehors un petit commerce qui les met en état d'échanger chez leurs voisins une sorte de superflu avec les choses nécessaires qui leur manquent.

C'est dommage, quand Charles II. donna à Guillaume Penn la province depuis nommée Pensylvanie, que le fanatisme des Quakers se fût un peu ralenti. Vingt ans plutôt, tous ces Illuminés, qui sont restés parmi nous & dans la Basse-Allemagne, se seroient embarqués à la suite de leur conducteur. En voyant ce grand nombre de sujets, l'ambition de Penn auroit été satisfaite, & pour peupler ses déserts, il ne se seroit pas vu dans la nécessité d'y appeler des profanes à qui il falloit présenter un autre apas que la communauté des biens. Une circonstance, un évènement, un hasard de plus, & vous voyez que toute la Pensylvanie se seroit gouvernée par les mêmes maximes que la ville d'Euphrate. Ce qui n'est pas arrivé alors, peut arriver dans la suite des tems. Espérez donc.....

La belle ressource que vous me présentez, reprit notre Philosophe ! Je voudrois pouvoir espérer : mais à vous parler franchement, je fais peu de cas d'une sagesse où l'on ne parvient qu'à force de folie. Laissons-là vos Quakers, qui n'ont trouvé qu'une

vérité inutile. A quoi leur sert leur égalité, dont ils sont incapables de profiter pour former une République raisonnable ! Regardant comme un crime d'opposer la force à la force, & de repousser un ennemi qui veut nous détruire, ils ne peuvent se soutenir que par la protection d'un Gouvernement étranger, & sont, par conséquent, toujours à la veille de leur ruine. Quelle société ridicule ! quoiqu'il en soit des fanatiques qui pouront un jour mieux réussir qu'eux ; j'ai quelque peine à croire que des Illuminés soient faits pour être de sages Législateurs.

Quand l'égalité ne subsiste plus ; quand les citoyens ont partagé les terres, quand la communauté des biens ne peut plus être rétablie ; quels sont donc, me direz-vous, les devoirs d'un Législateur ? Il doit imiter un pilote que des vents contraires détournent impérieusement de sa route. Il ne s'abandonne point à leur fureur, il louvoie, il dispose ses voiles de manière qu'il va au plus près. Les passions, que la propriété a fait naître, sont dans les Etats ce que les vents sont

sur la mer ; n'allez point à leur rencontre , elles vous entraîneroient , vous seriez submergé. Mais il y a cette différence entre le pilote & le Législateur , que l'un , soumis aux vicissitudes du tems , ne peut commander aux tempêtes ; & que l'autre , semblable au Neptune de Virgile , enchaîne , quand il veut , Aquilon & Borée , & ne laisse rouler sur les flots que Zéphyr. Mais , pour vous parler sans figure , quel sera le sort des hommes , Milord , si les Loix , destinées à réprimer les passions , & entretenir le calme dans la société , y excitent elles-mêmes des tempêtes continuelles :

Pour connoître les intentions de la nature à notre égard , le Législateur a dû descendre dans le cœur humain & en pénétrer tous les replis & tous les secrets ; pour apprendre comment il réparera nos malheurs , il doit encore y étudier l'origine & le jeu de nos passions , leurs caprices , de quels emportemens elles sont capables , & comment elles peuvent encore être réprimées. Il me semble que la première passion que nous a donnée la propriété , c'est l'avarice ; si je ne me trompe ,

trompe , c'est d'elle que découlent tous nos vices & tous nos malheurs ; il faut donc l'attaquer. Mais cette passion furieuse acquiert de nouvelles forces dans le combat ; plus elle craint , plus elle devient audacieuse , & finit toujours par remporter la victoire. Loin de combattre à force ouverte , le Législateur doit donc user de ruse & d'artifice ; & la première conséquence que je tire de ce principe , c'est que dans tout Etat où la propriété est une fois établie , il faut la regarder comme le fondement de l'ordre , de la paix & de la sûreté publique.

En effet , Milord , après avoir rejeté le bonheur que la nature nous offroit , & dont nous avons déjà tant parlé , quelle seroit notre situation , si le Législateur ne faisoit pas respecter scrupuleusement la propriété que les hommes sont convenus de regarder comme la source & le principe de leur prospérité ? Ils seroient donc condamnés à ne pas même jouir de l'apparence du bonheur. Rappelez - vous combien quelques Républiques anciennes ont été malheureuses , parce



que les droits de la propriété n'y ont pas été sacrés. Tous les jours on entendoit les cris du peuple qui demandoit un nouveau partage des terres, ou l'abolition des dettes; & ces cris étoient le signal de la discorde. Les plaintes & les demandes de la multitude, si elles étoient rejetées, ne seroient qu'à faire naître des haines implacables. Une défiance générale s'emparoit des esprits; on faisoit des injures, parce qu'on craignoit d'en recevoir; & les citoyens, occupés de leurs soupçons, de leurs jalousies, de leurs craintes, de leurs espérances & de leur fortune domestique, n'aimoient plus, ni leur liberté, ni leur patrie. Le Législateur obéissoit-il aux cris du peuple? Les citoyens dépouillés, & les citoyens enrichis n'en devenoient pas meilleurs citoyens; les uns ne songeoient qu'à réparer leurs pertes; les autres ne méritoient que de nouvelles injustices, & l'Etat se trouvoit divisé en deux Républiques. Tous méprisoient également les Loix auxquelles ils ne pouvoient plus avoir aucune confiance. Le citoyen le plus audacieux ne se croit plus un homme

privé, & prend la place des Magistrats; de-là l'empire de la force & les guerres civiles: c'est ainsi que des révolutions, toujours causes & effets les unes des autres, de calamités en calamités, poussent l'Etat à sa ruine entière.

Il seroit inutile de vous parler des désastres sans nombre auxquels les Monarchies ont été exposées, lorsque les Loix n'ont pas eu la force d'y faire respecter la propriété qu'elles avoient établie. Qui ne fait pas que la plupart des soulèvemens & des révoltes sont l'ouvrage de la rapine des Princes, de leurs ministres & de leurs favoris? Les Rois seroient moins jaloux de cette autorité qui écrase tout, & qui les affoiblit, si leur avarice avoit des bornes. Qui ne voit pas que la pauvreté, la faim, la misère, le luxe, le faste, la dévastation des provinces, l'anéantissement du courage & des esprits, sont les suites funestes d'un Gouvernement qui ne travaille pas à diminuer ses besoins?

A la naissance des choses, toute Loi étoit vicieuse qui se relâchant sur la communauté des biens, tendoit, de la manière la plus indirecte, à

favoriser l'établissement de la propriété; mais au contraire, toute Loi sera sage aujourd'hui qui tendra à ôter à nos passions quelque moyen ou quelque prétexte de blesser les droits de la propriété, de la manière même la plus légère. Il ne suffit pas, Milord, de réprimer l'avarice; il faut être attentif à toutes les démarches de l'ambition; elle est née avec l'inégalité des fortunes; & si vous permettez aux riches de croire qu'ils sont destinés à commander, vous gémirez bientôt sous tous les malheurs de l'ambition & de l'avarice.

C'est pour n'avoir pas fait ces recherches sur la génération de nos vertus & de nos vices, que les Loix n'ont presque produit aucun bien dans le monde; elles devroient être l'ouvrage de la sagesse la plus consommée, & elles ne paroissent aux yeux d'un homme qui raisonne, que le monument le plus authentique de la folie humaine. S'il ne s'agissoit pas du bonheur, c'est-à-dire, de tout ce que nous avons de plus précieux, pourroit-on s'empêcher de rire, quand on voit de graves Législateurs qui, en

se plaignant de quelques abus qu'ils prétendent corriger, finissent cependant par publier une Loi qui les favorise? Ayez des vues générales sur le bien public, connoissez la source où vous devez le puiser; consultez la nature, & jamais vos Loix ne nous présenteront un bien faux & passager; jamais, pour arrêter un mal médiocre, elles ne jetteront dans l'Etat le germe d'une calamité générale & perpétuelle. Le plus grand bonheur pour les hommes, ce seroit de voir tomber dans l'oubli & le mépris cette multitude de Loix dont ils sont accablés. Vous avez beau entasser réglemens sur réglemens, vous multiplierez vos malheurs, si vous ne vous attachez pas à détruire les deux principaux vices que nous donne la propriété.

Je pourrais avancer que c'est en cela que consiste aujourd'hui parmi nous toute la Législation. Je pourrais prouver du moins que ce n'est que par ce moyen que nous pouvons nous débarrasser des vices qui nous oppriment, & remonter au monde ces Républiques anciennes dont quelques sages admirent la sagesse, & envieient le

bonheur. Mais ce seroit un Législateur bien stupide que celui qui se contenteroit de dire aux hommes : Je vous défends d'être avarés ; vous ne ferez point ambitieux ; vous ne préférerez point l'argent à la probité ; vous aimerez votre Patrie , & vous vous rendrez dignes des emplois avant que d'y aspirer. Il ne suffit point d'infliger des peines sévères contre les délits que l'avarice & l'ambition feront commettre. Ces deux passions, toujours actives, toujours ingénieuses, toujours adroites à se déguiser, se joueroient sans peine de l'imbécillité d'un Législateur qui n'emploieroit que ce moyen pour les réprimer. L'art consiste à les tenir, pour ainsi dire, endormies & engourdies ; en écartant les tentations qui nous inviteroient à être avarés & ambitieux ; en un mot, les Loix n'ont rien fait & ne feront rien tant qu'elles n'auront pas disposé la vie privée du citoyen & les ressorts du Gouvernement, de façon que nous trouvions notre bonheur sans le secours de l'avarice & de l'ambition.



DE LA LÉGISLATION,

OU

PRINCIPES DES LOIX.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE PREMIER.

Caractère des Loix nécessaires pour réprimer l'avarice, ou prévenir du moins une partie des maux qu'elle produit dans les Etats où la propriété des biens est connue.

NOUS voici arrivés à l'extrémité du bois, dit notre Philosophe, asseyons-nous sur cette bruyère. Cette vue bornée, ce vallon étroit qui n'est presque